

D'ailleurs la raison théologique confirme l'enseignement et la pratique de l'Eglise. Le confesseur, on le sait, a une double fonction à remplir : il est juge et médecin de l'âme de son pénitent. Comme juge, il doit s'assurer si ce pénitent est sincère dans son aveu et son repentir, s'il est, en conséquence, digne ou indigne de recevoir la grâce du pardon. Comme médecin, il doit travailler à guérir dans l'âme du pénitent le mal du péché et à prévenir le mal plus grand de la rechute. Or c'est précisément dans l'exercice de cette importante et délicate fonction de médecin, qu'il sera par-là même nécessaire de différer une absolution à laquelle un pénitent actuellement contrit pourrait avoir droit, mais laquelle, trop facilement accordée, risquerait fort de devenir pour lui un prétexte de relâchement et une occasion de rechute. Ce droit à ce de différer l'absolution, in casu, ne peut donc pas être refusé à celui à qui il a été dit : "Les péchés seront remis à ceux à qui vous les retiendrez"; à celui qui doit, en conséquence, exercer ce ministère avec tout le zèle et la prudence que requièrent et la sainteté du sacrement et le bien des âmes.

Après cet exposé, il serait excessif d'admettre que le canon 886 contredise une doctrine ainsi fondée en autorité et en raison. Ce canon précise la loi générale, il décrète ce que le confesseur doit faire, *per se et ordinariè*, il ne lui enlève pas le droit de s'écarter parfois, *per accidens*, de la lettre de la loi, pour mieux se conformer à son esprit.

Cette brochure du R. P. Ter Haar, qui remet en pleine lumière un point d'une telle importance et d'une pratique si fréquente de la Théologie Pastorale, ne pourra manquer d'être lue avec beaucoup d'intérêt et de fruit. On pourra se la procurer chez les Pères Rédemptoristes, à Ste Anne de Beaupré. — Ths. PINTAL, C. SS. R.

R. P. Marie-Vincent BERNARDOT, O. P. — "L'Ordre des Frères-Prêcheurs", 1 vol. 200 pages, magnifiquement illustré. Prix : 2 fr. ; *franco*, 2 fr. 25. En vente aux Bureaux du Rosaire, 17, rue Vélane, Toulouse.

Nous recommandons volontiers aux jeunes gens de nos collèges et à leur directeur de conscience cette brochure qui leur fera connaître exactement l'Ordre de St-Dominique, dans ses origines, sa fin essentielle et ses moyens d'apostolat. Sur l'esprit de l'Ordre et les fonctions auxquelles il est susceptible de s'adapter — sujet particulièrement délicat — l'auteur nous paraît s'exprimer dans le véritable sens de nos traditions dominicaines.

